

DÉLIBÉRATION Nº 2023/24

Page 1 sur 1

L'an deux-mille-vingt-trois, le 27 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2023

	Nombre de c	onseillers en exe	rcice: 12
		Présents: 8	
		Votants: 10	
Votes	Pour : 10	Contre: 0	Abstention: 0

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHASSAT, Mme Sylviane TESSIER, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, M. Aurélien THABUTEAU

Étaient excusés: M. Thierry SOYER, Mme Caroline DHYEVRE, M. Alexandre CHABAUTY, M. Vincent CERISIER.

Étaient absents:

Procurations: M. Vincent CERISIER donne procuration à Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR;

M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Convention de location du terrain rue de La Roche

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à la location le terrain rue de La Roche cadastré ZP 22 pour environ 10 000 m² à l'entreprise LES GRANDES Z'OREILLES – 6 rue des Vieilles Vignes 86500 PINDRAY, afin d'y mettre leurs ânes. Il est proposé de signer une convention pour le louer 200 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce afférente à la présente délibération.

Fait à ANTIGNY, le 15 mai 2023

Le Maire Vincent I **AUER**

AR Prefecture Mairie d'ANTIGNY -Téléphone : 05

42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY 49.48.04.49 - Fax: 05.49.48.44.82

nairie@antigny86.fr

086-218600062-20230427-27042023_24A-DE

Reçu le 23/05/2023